



Municipalité de
Sainte-Mélanie

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT No. 623-2022

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2022 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 623-2022 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 507-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances.

CE RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-MÉLANIE, CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX.

François Alexandre Guay
Directeur général
et greffier-trésorier

Certificat de publication au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 3 février 2022, entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 février 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François A. Guay', with a long, sweeping flourish extending to the right.

François Alexandre Guay
Directeur général
et greffier-trésorier